

LA MORALE NE SE CODIFIE PAS

La vie privée ou publique de chaque homme en particulier ne pourra devenir ce qu'elle doit être que par le façonnement graduel de la nature humaine et son adaptation complète à l'état social. Quelque méthodique et minutieux qu'il soit, aucun procédé intellectuel ne parviendra à nous conduire à des solutions précises des problèmes si complexes et si variables de la vie privée en particulier. L'adaptation organique de la constitution aux conditions de la vie est seule capable de les résoudre d'une manière complète. Incapables d'élaborer des codes raisonnés de conduite, tous les êtres inférieurs se laissent en-
guider par l'impulsion des instincts et des désirs respectivement adaptés aux nécessités de leurs existences. Pour chaque espèce, une mise en équilibre directe ou indirecte, parfois simultanément directe et indirecte, ajuste la puissance de leurs sentiments et en règle la proportionnalité sur les conditions ambiantes ; en effet, les individus, chez qui cet équilibre est insuffisant, disparaissent ou ne réussissent pas à élever de progéniture. Bien des gens admettent que cette loi gouverne toute la vie sous-humaine, mais nient tacitement qu'elle exerce son action sur l'ensemble de la vie humaine ou du moins en ignorent l'influence. Et cependant ils ont sous les yeux les divergences de mœurs et de sentiments considérables auxquelles les conditions diverses qu'elle a traversées ont entraîné la nature humaine et ses formes multiples. Cependant, quel contraste entre ceux qui se plaisent au spectacle des tortures infligées aux hommes et aux animaux et ceux que la douleur sympathique qu'ils éprouvent éloigne de ce spectacle ! Nous pouvons inférer de ce seul contraste l'aptitude des hommes à subir une modification qui permettra de réaliser une adaptation à peu près complète de la nature humaine à la vie telle qu'elle doit être menée. Elle s'en rapprochera visiblement le jour où nous serons délivrés des présomptueux législateurs qui se mettent incessamment en travers de cette marche en avant.

HERBERT SPENCER.

(*La Morale personnelle*, pages 472-84 : *La Morale des différents peuples* ; 1 vol., 7 fr. 50, Guillaumin, éditeur.)

... non prédécesseur m'a confié la tradition
e tuyau!...

LE MINISTRE. — Et c'est?...

DUBOIS. — De mettre à pied les moins appu-
en les remplaçant par les candidats les plus
puyés!

LE MINISTRE. — Génial!

DUBOIS. — D'autant plus que les moins appu-
sont en général les plus bê... inintelligents... pu-
qu'ils n'ont pas su se ménager des...

LE MINISTRE. — C'est évident!... Les connais-
vous, au moins?

DUBOIS. — J'ai marqué d'un crayon jaune ce
qui manquent d'influences, d'un crayon bleu ce
qui en possèdent une quantité moyenne, et d'
crayon rouge les très pistonnés.

LE MINISTRE. — Pas mal! alors, combien de crayo-
jaunes!...

DUBOIS. — Quatre : Champignol, Durand, Be-
trand et Benoit.

LE MINISTRE. — Donc quatre places... à mettre
la dent de nos premiers groupes parlementaire
mais c'est insuffisant... le groupe Despots et
groupe Chambard n'auront rien.

DUBOIS. — Dangereux!... surtout Chambard!

LE MINISTRE. — Je crois bien, le groupe d'ap-
point... le groupe à cheval!

DUBOIS. — Alors il faut trouver... Voyons. (*Réfle-
chissant.*) Pas facile!... Je ne vois que Vertpignon

LE MINISTRE. — Qu'est-ce qu'il a fait?

DUBOIS. — Il a un cousin dont la tante connaît de
réactionnaires!... Et puis on a parlé d'une histoire
de femme...

LE MINISTRE, *sévère*. — Oh! je veux des mœurs
dans mon administration. Biffons Vertpignon!

DUBOIS. — Ça fait cinq!

LE MINISTRE. — Vous n'auriez pas un crayon bleu
douteux?

DUBOIS. — Non!... Peut-être Chalumeau, mais
c'est un excellent administrateur... Je l'ai vu encore
avant-hier au sujet d'une affaire délicate...

LE MINISTRE. — Vous l'aviez appelé à Paris?

DUBOIS. — Non!

LE MINISTRE. — Alors il est venu sans autorisa-
tion?... C'est une faute.

DUBOIS. — Ils la font tous.

LE MINISTRE. — Pas une raison, ça!... Appelez-le-
moi au téléphone?

*Dubois demande la communication avec le préfet de
la Loire-Supérieure.*

LE MINISTRE, *à l'appareil*. — Mon cher préfet, j'ap-
prends que vous étiez l'autre jour à Paris; vous ne
 devez pas ignorer cependant les circulaires qui vous
nterdisent de quitter votre département sans
ongé régulier... Je tiens à ce que pareil fait ne se
renouvelle pas!

*Le préfet répond respectueusement que le ton de
ette observation l'étonne.*